

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser deux quittances de
Passports à l'étranger pour les nommés Choppy Jean
et Baguier, Guillaume, du lieu de Nezentieux, chef-
lieu de la Commune de Fourmoh. Je pense qu'il y a
lieu de les leur délivrer.

veuillez, je vous prie, Monsieur le Préfet, les leur
expédier le plus promptement possible, ils les
attendent pour se mettre en route.

J'ai l'honneur d'être,

Notre très humble
Monsieur le Préfet, et obéissant serviteur
de Mairie de Fourmoh

M. de Laroupière

Laroupière le 27^{bre} 1851.

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de Cantal.

Registre *108*

N° *111*

SIGNALEMENT.

Le *fr. Chopry Jean*
Maurice
nati de *Saurat*
demeurant à *Saurat*
allant à *Beune (Ain)*
âgé de *29* — ans, taille d'un mètre
89 centimètres

cheveux *noir* — front *couvert*
sourcils *noir* — yeux *châtain*
nez *ordinaire* — bouche *moyenne*
barbe *noire* — menton *carré*
visage *ovale* — teint *blanc*

SIGNES PARTICULIERS.

3

PIECES DEPOSÉES :

Ch. Penance

FAIT à *Amillan* le *9* *juin* 18*71*

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Neuchâtel le 7. 4^{bre} 1811



Monsieur le D^upe,

à Monsieur le M^{re} choppy, Jean de
lieu de Neuchâtel, concurre de pourcel,
de vous p^{re} de lui delivrer un passaport
pour Berne (Suisse).

Il joint à la demande une
quittance de 10^{rs} delivré par le S^{re} de
de la Commune et son signalement.

Et à Monsieur D^upe,

Monsieur le D^upe, votre très humble
serviteur

Choppé